

Teréga, S.A.S.

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue Feuillants
B.P. 97606
31076 Toulouse cedex 3
S.A.S. au capital de € 1.934.760
540 800 406 R.C.S. Toulouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Teréga, S.A.S.

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Teréga, S.A.S. et en réponse à votre demande dans le cadre du projet d'admission de titres de créance à la négociation sur le marché Euronext Paris en application du règlement (UE) n° 2017-1129, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Teréga, S.A.S., présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous votre responsabilité et arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

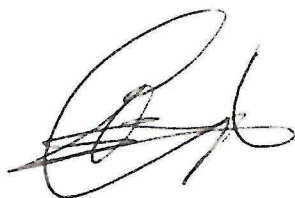
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2018 et le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Toulouse et Paris-La Défense, le 28 octobre 2019

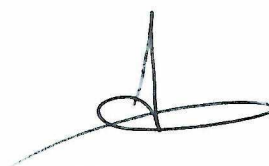
Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST



Sandrine Bourget

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Diu



Romain Lancner

1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2018	2017
Chiffre d'affaires	5.5.8	456 872	467 594
Autres produits	5.10.2	4 007	1 794
Achats consommés	5.10.3	(39 473)	(29 126)
Charges de personnel	5.10.3	(62 195)	(56 016)
Charges externes	5.10.3	(59 073)	(59 797)
Impôts et taxes		(14 844)	(14 871)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2	(131 645)	(132 773)
Autres produits et charges opérationnels courants		(3 008)	(2 544)
Résultat opérationnel courant		150 640	174 261
Autres produits et charges opérationnels non courants		10	(11)
Résultat opérationnel		150 650	174 250
Coût de l'endettement financier net	5.9.10	(36 856)	(36 994)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	1 270	18
Résultat avant impôt		115 065	137 274
Impôt sur le résultat	5.10.5	(65 071)	(45 561)
Résultat net de la période		49 994	91 713
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		49 994	91 713
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action		1,02	1,87
Résultat dilué par action		1,02	1,87

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2018	2017
Résultat net		49 994	91 713
Autres éléments du résultat global :			
Pertes et gains actuariels		973	1 770
Impact des impôts différés	5.9.6	(251)	(512)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		722	1 258
Total des autres éléments du résultat global		722	1 258
Résultat global total		50 715	92 971
Attribuable aux propriétaires de la société		50 715	92 971
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 État de situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2018	31/12/2017	01/01/2017
Actifs				
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	83 423	75 165	76 465
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 385 990	2 355 277	2 308 776
Autres actifs financiers non courants		1 151	1 151	1 151
Actifs d'impôt différé	5.9.6	5	4 363	31 987
Actifs non courants		2 891 325	2 856 712	2 839 135
Stocks	5.9.4	22 591	21 523	22 923
Autres actifs financiers courants		50	57	91
Créances clients	5.9.5	69 103	48 025	51 897
Créances d'impôt exigible courantes		2 961	847	1
Autres actifs courants		17 159	1 871	3 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.7	33 680	32 552	64 247
Actifs courants		145 544	104 876	142 237
Total de l'actif		3 036 869	2 961 588	2 981 372
Capitaux propres et passifs				
Capital	5.9.8	489 474	489 474	489 474
Réserves	5.9.8	(114 433)	(147 249)	(190 743)
Obligations Remboursables en Actions	5.9.8	670 000	670 000	670 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	49 994	91 713	99 794
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		1 166 087	1 174 991	1 139 577
Total des capitaux propres		1 166 087	1 174 991	1 139 577
Dettes financières non courantes	5.9.10	1 423 265	1 430 715	1 438 371
Avantages du personnel	5.10.6	29 116	25 257	25 189
Passifs d'impôt différé	5.9.6	233 171	228 986	276 913
Passifs non courants		1 685 552	1 684 958	1 740 473
Dettes financières courantes	5.9.10	81 832	31 627	16 482
Provisions courantes	5.9.9	2 501	1 113	488
Dettes fournisseurs	5.9.11	66 942	36 280	48 557
Passifs d'impôt exigible		-	-	1 627
Autres passifs courants	5.9.12	33 955	32 618	34 168
Passifs courants		185 230	101 639	101 322
Total des capitaux propres et passifs		3 036 869	2 961 588	2 981 372

3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions	Autres réserves	Réserves consolidées	Total	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01 Janvier 2017	489 474	(61 470)	(3 436)	670 000	10 344	(36 387)	1 139 577	1 139 577
Résultat global total de la période								
Résultat		91 713					91 713	91 713
Total des autres éléments du résultat global			1 258	-	-	-	1 258	1 258
Résultat global total de la période	-	91 713	1 258	-	-	-	92 971	92 971
Intérêts d'obligations remboursables en action (1)						(35 146)	(35 146)	(35 146)
Dividendes		(22 026)					(22 026)	(22 026)
Autres					(385)		(385)	(385)
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	(22 026)	-	-	(385)	(35 146)	(57 557)	(57 557)
Capitaux propres au 31 Décembre 2017	489 474	8 216	(2 178)	670 000	9 958	(71 532)	1 174 991	1 174 991
<i>En milliers d'euros</i>								
	Capital	Résultats non distribués	Réserves actuarielles	Obligations remboursables en actions(1)	Autres réserves	Réserves consolidées	Total	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2017	489 474	8 216	(2 178)	670 000	9 958	(71 533)	1 174 991	1 174 991
Résultat global total de la période								
Résultat		49 994					49 994	49 994
Total des autres éléments du résultat global			722				722	722
Résultat global total de la période	-	49 994	722	-	-	-	50 715	50 715
Emission d'actions ordinaires							-	-
Intérêts d'obligations remboursables en action (1)						(35 146)	(35 146)	(35 146)
Dividendes		(24 474)					(24 474)	(24 474)
Autres					-		-	-
Total des contributions et distributions des / aux propriétaires de la société	-	(24 474)	-	-	-	(35 146)	(59 619)	(59 619)
Capitaux propres au 31 Décembre 2018	489 474	33 736	(1 456)	670 000	9 958	(106 678)	1 166 087	1 166 087

(1) Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.8 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-18	31-déc-17	31-déc-16
Résultat net de la période	1	49 994	91 713	99 794
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie				
Elimination des produits de dividendes		(1 297)	-	
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	135 810	134 366	134 351
Impôt sur le résultat	5.5.11	65 071	45 561	33 664
Résultat financier	5.10.4	36 883	36 976	37 175
Neutralisation des éléments s'analysant comme des flux d'investissement				
Variation du besoin en fonds de roulement		(5 464)	(5 689)	10 623
Impôt payé		(40 439)	(50 779)	(51 352)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		240 559	252 146	264 748
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	5.9.2 - 5.9.3	(183 489)	(178 777)	(119 417)
Cession d'immobilisations		0	10	1 600
Subventions d'investissement reçues		14 926	-	-
Variation des prêts et autres actifs financiers		6	35	(5)
Intérêts reçus		2	1	3
Dividendes reçus		1 297	6	6
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(167 257)	(178 726)	(117 812)
Dividendes versés par la société consolidante				
		(24 474)	(22 026)	(27 900)
Emissions d'emprunts	5.9.10	66 577	(37 182)	(53 183)
Remboursements d'emprunts		(15 987)	52 322	52 752
Intérêts payés		(98 291)	(98 245)	(98 391)
Autres frais financiers payés		-	17	1
Trésorerie nette liée aux activités de financement		(72 175)	(105 115)	(126 721)
Incidence de la variation des taux de change				
		-	-	-
Variation de trésorerie		1 127	(31 694)	20 215
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture				
		32 552	64 247	44 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture				
	5.9.7	33 680	32 552	64 247

(1) Au 31/12/2018, les intérêts sur ORA ont été reclassés de la ligne « Remboursements d'emprunts » à la ligne « Emissions d'emprunts ».

5 Notes annexes aux états financiers consolidés

5.1 Entité présentant les états financiers

TERÉGA SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

Le groupe TERÉGA, situé à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, a pour mission d'offrir et de développer, sur le marché européen un service de transport et de stockage de gaz naturel.

5.2 Historique de la constitution du Groupe TERÉGA et contexte de l'élaboration des comptes consolidés de TERÉGA SAS

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société TERÉGA SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société TERÉGA SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société TERÉGA HOLDING (ex TIGF HOLDING).

Les comptes consolidés de TERÉGA SAS au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 ont été spécifiquement établis afin d'être intégrés au Prospectus devant être déposé à l'AMF. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2019.

5.3 Référentiel comptable

5.3.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 Première adoption des normes internationales (IFRS 1)

TERÉGA SAS a établi ses états financiers relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes internationales d'information financière ». La date de première adoption des normes IFRS correspond à la date de constitution du groupe au 30 juillet 2013.

Ainsi, en application des dispositions d'IFRS 1 relatives aux filiales qui adoptent les IFRS après leur société mère, TERÉGA SAS a choisi d'établir ses premiers états financiers IFRS sur la base des valeurs comptables de ses actifs et passifs tels qu'ils ressortent de sa contribution aux états financiers consolidés de TERÉGA HOLDING, après élimination des ajustements liés aux procédures de consolidation du groupe TERÉGA et aux regroupements d'entreprises.

5.3.3 Normes, interprétations et amendements appliqués

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 :

NORMES IFRS ADOPTÉES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOI NOTES ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.5
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Évènements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.13
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.11
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.4
IAS 17 - Contrats de location	NS	Note 5.5.9
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.8
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.6
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.4.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.9.1
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.2.7
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.11
IAS 26 – Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.2.8
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.7
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation & évaluation	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - 1ère adoption des IFRS	Oui	Note 5.3.2
IFRS 2 - Paiements en action	NA	Société non cotée
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.2.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.2.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	NA	Société non cotée
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.2.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.9.10.5
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	NS	Note 5.5.8
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.9

5.3.3.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017

Il n'a pas été identifié de nouvelles normes ou de nouveaux amendements pouvant avoir un impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2017.

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018

Les normes IFRS 9 et IFRS 15, en application depuis le 1^{er} janvier 2018, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe tel que détaillé respectivement aux notes 5.5.2.3 & 5.5.8.

5.3.3.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne mais non appliqués par anticipation

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes suivantes applicables au 1^{er} janvier 2019 mais des appréciations d'impact ont été conduites :

IFRS 16 – « Contrats de location »

La pratique actuelle de comptabilisation des contrats de location est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 16. L'application d'IFRS 16 n'aura donc pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

IFRIC 23 – « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe, du traitement de l'impôt sur le résultat. L'application d'IFRIC 23 n'aura donc pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

5.3.3.3 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.4 Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.9.10.5) ;

- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.3 & 5.5.4 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans la note 5.5.6) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.2.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.5.11) ;
- l'estimation des litiges concernant les contrôles fiscaux (cf note 5.6).

5.4 Méthodes de consolidation

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent les périodes du 1er janvier au 31 décembre 2017 et du 1er janvier au 31 décembre 2018. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 Méthodes, principes comptables et règles d'évaluation

5.5.1 Méthodes et principes comptables retenus à la constitution du groupe

5.5.1.1 Regroupement d'entreprises et allocation de l'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, TERÉGA SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : TERÉGA HOLDING.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.3.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013	1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013	644
Ecart de première consolidation	952

	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
- Immobilisations incorporelles	39	(13)	25
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22	(41)
Allocation du prix d'acquisition	810	(279)	531
Ecart d'acquisition			421

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de TERÉGA SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraité dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.2 Comptabilisation de la charge d'impôt

TERÉGA SAS appartient au groupe fiscal dont TERÉGA HOLDING est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre TERÉGA HOLDING, TERÉGA SAS et TERÉGA SA prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de TERÉGA SAS correspond aux résultats fiscaux de TERÉGA SA et TERÉGA SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de TEREKA HOLDING, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.2 Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.2.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.2.3 Instruments financiers

Le 24 Juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe TERÉKA est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.2.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.2.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.2.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.2.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.3 Immobilisations incorporelles

5.5.3.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

5.5.3.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.3.4 Dépréciation des Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe TERÉGA est considéré comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie, car les deux activités Transport et Stockage bénéficient des synergies et mutualisations mises en

place aux plans décisionnel, managérial, opérationnel, commercial et financier – et sont interdépendantes en termes de flux de trésorerie. Elles répondent par ailleurs aux mêmes contraintes économiques et financières puisque leur niveau d'investissement et de recette est régulé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.4 Immobilisations corporelles

5.5.4.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

5.5.4.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.4.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Canalisations et branchements 50 ans
- Stations de compression 30 ans
- Constructions 25 ans
- Agencements 10 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Concernant son amortissement : cf note 5.8 portant sur les « informations relatives à la comparabilité des comptes ».

5.5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.6 Avantages du personnel

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.6.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.6.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.7 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe TEREKA, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

En vertu du principe de neutralité défini par la loi applicable, les transactions sur le marché de l'équilibrage ne génèrent pas de coûts ou de revenus, puisqu'elles ne sont que des lots en transit et sont redistribuées annuellement à la communauté gazière.

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couvert dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

La pratique actuelle de reconnaissance du revenu est pour l'essentiel conforme aux dispositions d'IFRS 15. L'application d'IFRS 15 n'a donc pas de conséquence significative sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés du Groupe.

5.5.9 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

La pratique actuelle de comptabilisation des contrats de location est conforme aux dispositions d'IFRS 16. L'application d'IFRS 16 n'aura donc pas de conséquence significative dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

5.5.10 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.11 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour les exercices 2017 et 2018, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 34.43 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5.5.12 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 Faits caractéristiques des périodes présentées

Changement de marque

Le 29 mars 2018, TIGF devient TERÉGA (TERÉGA SA, TERÉGA SAS et TERÉGA Holding SAS) et cette nouvelle marque est le reflet de la vision du groupe pour l'avenir « donner au gaz et à ses infrastructures un rôle d'accélérateur de la transition énergétique » et de ses ambitions pour contribuer à façonner le modèle énergétique de demain. Un modèle dans lequel le gaz aura un rôle central.

Contrôles fiscaux

Vérification de comptabilité sur les exercices fiscaux 2013/2014/2015

TERÉGA SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2016 portant sur les exercices fiscaux de 2013 à 2015

Le service vérificateur, dans sa proposition de rectification, a notifié à TERÉGA SA la remise en cause du caractère amortissable du gaz coussin utilisé pour les sites de stockage de gaz souterrain d'Izaute et Lussagnet et entend rejeter en conséquence la déductibilité de l'annuité d'amortissement.

TERÉGA SA a contesté formellement la position de l'administration fiscale.

Le 13 octobre 2017, TERÉGA SA a porté le différend lié au caractère amortissable du gaz coussin devant la commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

Comme indiqué dans la note 5.13 sur les événements postérieurs à la clôture, le 19 mars 2019, TERÉGA SA a reçu un courrier de la DVNI annonçant l'abandon du redressement sur la non-déductibilité de l'amortissement du gaz coussin.

Vérification de comptabilité sur les exercices fiscaux 2016 et 2017

Le 19 décembre 2018, TERÉGA SA a reçu un avis de vérification de la DVNI portant sur les exercices 2016 et 2017.

Le contrôle est en cours.

Régulation stockage

La loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement a été publiée au Journal Officiel de la République Française le 31 décembre 2017. Son article 12 prévoit la régulation du revenu des opérateurs de stockage.

La délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) portant projet de décision sur le revenu des opérateurs de stockage a été publiée le 22 février 2018 et a pris effet sur l'exercice 2018.

La base d'actif régulée (BAR) validée par la Commission de régulation de l'énergie s'élève à 1 156,1 M€ avec un taux de coût moyen pondéré de capital (WACC) de 5,75% pour un revenu autorisé 2018 de 153,4 M€.

5.7 Informations relatives au périmètre

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Sociétés	Méthode de consolidation	31/12/2018		31/12/2017		01/01/2017	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
TERÉGA SA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%	100%	100%
TEREGA NEWCO 1	Intégration globale	100%	100%	0%	0%	0%	0%
TEREGA NEWCO 2	Intégration globale	100%	100%	0%	0%	0%	0%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Le 19 décembre 2018, les sociétés TERÉGA Newco 1 et TERÉGA Newco 2 ont été constituées, détenues à 100% par TERÉGA SAS. Elles sont entrées dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

5.8 Informations relatives à la comparabilité des comptes

5.8.1 Changement de présentation

Il n'y a pas de changement de présentation des comptes entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 ni en date d'ouverture au 1^{er} janvier 2017.

5.8.2 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 31 décembre 2017 ni en date d'ouverture au 1^{er} janvier 2017. Les changements de méthode comptable au 31 décembre 2018 sont sans impact significatif sur les comptes (cf. notes 5.5.2.3 et 5.5.8 portant respectivement sur IFRS 9 et IFRS 15).

5.8.3 Changement d'estimation comptable

- Exercice clos au 31 décembre 2017

Néant.

- Exercice clos au 31 décembre 2018

La délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 22 mars 2018 marque l'entrée en régulation de l'activité stockage et porte le projet de décision sur le revenu des opérateurs de stockage. Dans cette délibération, la CRE prend en compte le gaz coussin (gaz injecté dans les sites de stockage souterrain, indispensable à leur fonctionnement) dans la Base d'Actif Régulé (BAR) et retient une durée d'amortissement de 75 ans. Depuis cette résolution, le gaz coussin génère du revenu et donc des cash flows sur cette durée de 75 ans.

L'amortissement d'un bien doit refléter sa durée de vie économique, entendue comme la durée pendant laquelle cet actif génère des cash flows ; d'un point de vue économique, la valeur de marché d'une activité régulée se mesure avec la BAR.

Le Groupe décide donc d'amortir son gaz coussin dans les comptes consolidés en norme IFRS sur 75 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en régulation de l'activité stockage; ce qui conduit à un impact négatif de -7 760 K€ sur le résultat consolidé IFRS 2018, comptabilisé de manière rétrospective. Le gaz coussin ne faisait pas l'objet d'un amortissement. Conformément à IAS18, cette décision constitue un changement d'estimation.

5.9 Notes sur l'état de la situation financière consolidée

5.9.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

5.9.2.1 Variations des exercices 2017 et 2018

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	01/01/2017	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2017	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018
Ecart d'acquisition	420 756	-	-	420 756	-	-	420 756
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	536
Concessions, brevets & droits similaires	22	-	(22)	-	-	-	-
Logiciels	72 268	-	(1 266)	81 515	-	(5 440)	98 365
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	4 409	12 353	-	6 249	23 186	-	6 609
Valeurs brutes	536 165	12 353	(1 287)	547 231	23 186	(5 440)	564 977

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	01/01/2017	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2017	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. frais développ.	-	-	-	-	(6)	-	(6)
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	(22)	-	22	-	-	-	-
Amt/Dép. logiciels	(34 507)	(12 363)	1 266	(45 605)	(13 632)	5 440	(53 797)
Amt/Dép. clientèle	(4 416)	(1 290)	-	(5 706)	(1 290)	-	(6 996)
Amortissements et dépréciations	(38 944)	(13 653)	1 287	(51 310)	(14 928)	5 440	(60 799)
Valeur nette comptable	497 221	(1 300)	-	495 921	8 257	-	504 178

Ecart d'acquisition :

Au 31 décembre 2017 et 2018, les tests de dépréciation réalisés n'ont pas donné lieu à des ajustements.

Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N
- Analyser la cohérence entre les flux de trésorerie retenus pour les tests d'impairment et les actifs testés
- Analyser les écarts entre les trajectoires du Plan Stratégique N et N-1 retenus pour les tests de dépréciation d'actifs et la cohérence des hypothèses retenues dans le Plan Stratégique ;
- Estimer le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») applicable aux flux de trésorerie des activités de transmission et de stockage ;
- Estimer la valeur d'entreprise de l'UGT ;
- Réaliser des analyses de sensibilité de la valeur aux principales hypothèses opérationnelles et financières.

Le test de dépréciation est basé sur les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques se référant à l'ATS1 et l'ATR6.

La sensibilité du test d'impairment a été testée sur une variation du WACC de 3 points ainsi que sur une variation de l'indexation de la valeur de la BAR (Base d'Actif Régulée) de 1 à 1,4. L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Logiciels

Les principales acquisitions d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2018 proviennent de l'acquisition de logiciels dont principalement la mise en service de la Trading Region France (TRF) ayant nécessité un investissement de 1 826 K€, ainsi que de la refonte de l'interface client pour 2 405 K€ et des nouveaux outils digitaux pour les activités des opérationnels pour 1 739 K€.

Les mises au rebut concernent les logiciels qui ne sont plus utilisés par la société. La valeur nette comptable de ces mises au rebut étant nulle.

5.9.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	01/01/2017	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2017	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018
Terrains	9 631	590	(9)	10 212	214	(1)	10 425
Agencements sur terrains	10 135	370	-	10 506	220	-	10 726
Constructions	85 360	3 508	(147)	88 721	4 547	(4 662)	88 607
Installations tech, matériel & outillage	2 507 520	107 532	(9 792)	2 605 261	212 331	(925)	2 816 668
Autres immobilisations corporelles	924	394	(27)	1 291	260	(15)	1 536
Matériel de bureau	783	78	(14)	847	277	(105)	1 019
Matériel de transport	3	-	-	3	1	-	5
Matériel informatique	3 503	1 601	(318)	4 786	1 471	(709)	5 548
Immobilisations corporelles en cours	84 011	50 687	-	134 698	(73 936)	-	60 762
Avances et acomptes s/immo. corp.	102	-	(3)	99	-	(10)	89
Valeurs brutes	2 701 972	164 762	(10 309)	2 856 424	145 387	(6 426)	2 995 385

Amortissements et dépréciations (En milliers d'euros)	01/01/2017	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2017	Dotations	Cessions/Mises au rebut	31/12/2018
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(3 311)	(957)	-	(4 267)	(968)	-	(5 235)
Amt/Dép. constructions	(11 706)	(4 500)	147	(16 060)	(4 565)	1 081	(19 544)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(375 746)	(111 717)	9 792	(477 671)	(104 405)	925	(581 152)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(684)	(104)	27	(761)	(75)	15	(821)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(221)	(95)	14	(301)	(96)	105	(292)
Amt/Dép. Matériel transport	(0)	(0)	-	(1)	(0)	-	(1)
Amt/Dép. Matériel informatique	(1 528)	(877)	318	(2 087)	(970)	709	(2 349)
Amortissements et dépréciations	(393 196)	(118 249)	10 298	(501 148)	(111 080)	2 833	(609 395)
Valeur nette comptable	2 308 776	46 512	(12)	2 355 277	34 306	(3 593)	2 385 990

Les principales acquisitions de l'année 2018 concernent des projets de développement, avec notamment le projet Renforcement Gascogne Midi pour 149 259 K€ ainsi que des investissements de modernisation, de sécurité et de maintien des infrastructures que ce soit pour les activités de transport ou de stockage.

A noter aussi l'acquisition en 2018 de gaz coussin pour 12 996 K€ nécessaire à la correcte exploitation du stockage (cf note 5.8.3).

5.9.3.1 Immobilisations corporelles par activité

5.9.3.1.1 Transport

En K€ Rubrique	Valeurs nettes 31/12/2017	Variations Valeurs brutes	Variations Amortissements	Valeurs nettes 31/12/2018
<u>Immobilisations incorporelles</u>	362 346	10 081	-5 843	349 521
<i>Ecart d'acquisition</i>	294 529	0	0	294 529
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	4 509	-54 833	0	16 293
<u>Immobilisations corporelles</u>	1 768 351	96 505	-66 601	1 796 468
<i>Terrains</i>	5 976	105	0	6 254
<i>Constructions</i>				
<i>Sol propre</i>	49 136	-111	-2 350	47 722
<i>Install générales</i>	4 645	129	-400	3 944
<i>Installations Techniques Matériel Outil.</i>	1 572 028	175 614	-63 260	1 696 216
<i>Install générales</i>	0	0	0	0
<i>Autres immos corporelles</i>				
<i>Matériel transport</i>	2	1	0	3
<i>Mat bureau infmob</i>	2 403	453	-276	2 707
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	124 338	-82 701	0	42 021
<i>Avances et acomptes</i>	87	-10	0	77
<u>Immobilisations financières</u>	0	0	0	0
Total	2 130 697	106 586	-72 443	2 145 989

5.9.3.1.2 Stockage

En K€ Rubrique	Valeurs nettes 31/12/2017	Variations Valeurs brutes	Variations Amortissements	Valeurs nettes 31/12/2018
<u>Immobilisations incorporelles</u>	133 574	7 665	-3 645	154 657
<i>Ecart d'acquisition</i>	126 227	0	0	126 227
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	1 740	78 019	0	13 142
<u>Immobilisations corporelles</u>	586 925	42 453	-41 643	589 522
<i>Terrains</i>	4 236	108	0	4 171
<i>Constructions</i>				
<i>Sol propre</i>	23 525	-4	-1 134	21 340
<i>Install générales</i>	1 594	91	-568	1 547
<i>Installations Techniques Matériel Outil.</i>	555 562	35 792	-40 220	539 300
<i>Install générales</i>	530	0	-60	715
<i>Autres immos corporelles</i>				
<i>Matériel transport</i>	0	0	0	0
<i>Mat bureau infmob</i>	842	481	24	1 220
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	10 360	8 765	0	18 741
<i>Avances et acomptes</i>	12	0	0	12
<u>Immobilisations financières</u>	0	0	0	0
Total	720 499	50 118	-45 289	744 179

5.9.4 Stocks

Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	24 651	(2 061)	22 591	23 087	(1 563)	21 523
Valeurs brutes	24 651	(2 061)	22 591	23 087	(1 563)	21 523

Les stocks sont composés de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation, et de stocks de pièces de matériel technique.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.5 Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	25 463	3 299
Factures à établir	43 641	44 727
Dép. clients et comptes rattachés	(0)	(0)
Dépréciations	(0)	(0)
Créances clients	69 103	48 025

Les factures à établir rattachées aux postes de créances concernent principalement des recettes de capacité de stockage et de transport de gaz allouées au mois de décembre 2018 et facturées en janvier 2019.

5.9.6 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

5.9.6.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	01/01/2017	31/12/2017	Résultat de la période	Autres éléments du Reclassements		31/12/2018
				résultat global		
Actifs d'impôt différé	31 987	4 363	-	-	(4 358)	5
Passifs d'impôt différé	(276 913)	(228 986)	(26 746)	18 203	4 358	(233 171)
Impôt différé net	(244 926)	(224 623)	(26 746)	18 203	-	(233 166)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.6.2 Natures d'impôts différés de l'exercice 2018

	31/12/2017	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Autres reserves	Reclas.	31/12/2018
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	2 523	(496)	-	-	-	2 026
- Impôt sur autres retraitements de consolidation (annulation étalement de plus value)	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur déficits fiscaux	(0)	-	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(189 515)	4 922	-	-	-	(184 593)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	39 942	-	-	-	-	39 942
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(92 155)	(11 247)	-	-	-	(103 403)
- Impôt différé sur engagement sociaux	5 502	1 456	(251)	-	-	6 707
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(178)	(6)	-	-	-	(184)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	9 259	(21 374)	-	18 454	-	6 340
- Impôt différé sur revalorisation des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	-	-	-	-	0
Impôt différé net	(224 623)	(26 746)	(251)	18 454	-	(233 165)
- dont Actifs d'impôt différé	4 363	-	-	-	(4 358)	5
- dont Passifs d'impôt différé	(228 986)	(26 746)	(251)	18 454	4 358	(233 171)
Impôt différé net	(224 623)	(26 746)	(251)	18 454	-	(233 165)

5.9.6.3 Variations et natures d'impôts différés de l'exercice précédent

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

En milliers d'euros	01/01/2017	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Reclassements	31/12/2017
Actifs d'impôt différé	31 987	-	-	-	(27 624)	4 363
Passifs d'impôt différé	(276 913)	2 746	(512)	18 454	27 238	(228 986)
Impôt différé net	(244 926)	2 746	(512)	18 454	(385)	(224 623)

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

	01/01/2017	Résultat de la période	Actifs en juste valeur par résultat	Autres réserves	31/12/2017
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	2 751	(50)	-	-	2 523
- Impôt sur autres retraitements de consolidation (annulation étalement de plus value)	(0)	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur déficits fiscaux	(0)	-	-	-	(0)
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(220 284)	30 769	-	-	(189 515)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	36 273	3 669	-	-	39 942
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(81 754)	(10 401)	-	-	(92 155)
- Impôt différé sur engagement sociaux	6 124	(110)	(512)	-	5 502
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	23	6	-	-	(178)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière (juste valeur et TIE)	11 941	(21 137)	-	18 454	9 259
- Impôt différé sur revalorisation des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	-	-	-	0
Impôt différé net	(244 926)	2 746	(512)	18 454	(224 623)
- dont Actifs d'impôt différé	31 987	-	-	-	4 363
- dont Passifs d'impôt différé	(276 913)	2 746	(512)	18 454	(228 986)
Impôt différé net	(244 926)	2 746	(512)	18 454	(224 623)

5.9.6.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générées. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscal étant placé au-dessus de TERÉGA SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 23 070 K€ au 31 décembre 2018 et étaient de 26 567 K€ au 31 décembre 2017.

5.9.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
VMP - Equivalents de trésorerie	17 021	11 524
Disponibilités	16 658	21 028
Total trésorerie nette	33 680	32 552

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.9.8 Capital et réserves

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élevait à 505 869 K€ composé de 59 514 044 actions d'un nominal de 8,50 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 39. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

La valeur nominale reste inchangée au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018.

5.9.9 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2018
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	230	450	(20)	660	19	(170)	509
Provisions pour restructurations - courant	-	-	-	-	1 539	-	1 539
Autres provisions pour charges - courant	258	233	(38)	453	-	-	453
Provisions courantes	488	683	(58)	1 113	1 558	(170)	2 501
Total provisions	488	683	(58)	1 113	1 558	(170)	2 501

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.10 Dettes financières

5.9.10.1 Variations de l'exercice 2018

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Emprunts obligataires - non courant	1 429 818	-	(8 040)	1 421 778
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	15 000	65 000	(15 000)	65 000
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	53 600	(53 600)	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	897	1 577	(987)	1 487
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 627	44 250	(44 045)	16 832
Total dettes financières	1 462 342	164 427	(121 673)	1 505 097

<i>En milliers d'euros</i>	Total	N+1	31/12/2018			
			N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 421 778	-	-	521 778	-	900 000
Emprunts auprès établis. de crédit	65 000	65 000	-	-	-	-
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	1 487	-	1 487	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	16 832	16 832	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant	-	-	-	-	-	-
Total dettes financières	1 505 097	81 832	1 487	521 778	-	900 000

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 421 778 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 500 000 K€, à échéance 2021, taux fixe de 4,339%
 - Emprunt obligataire public pour 550 000K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200%
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998%
- D'emprunt réserve RCF d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF a fait l'objet d'un tirage de 65 000 K€ en décembre 2018 qui a vocation à être remboursé à moins d'un an.
- D'intérêts courus sur emprunts pour 16 832 K€
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 1 487 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus)

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.10.2 Variations de l'exercice 2017

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Emprunts obligataires - non courant	1 437 658	-	(7 840)	1 429 818
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	-	15 000	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	15 000
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	53 600	(53 600)	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	713	1 418	(1 234)	897
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	44	-	(44)	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	16 438	44 477	(44 288)	16 627
Total dettes financières	1 454 853	114 495	(107 006)	1 462 342

<i>En milliers d'euros</i>	Total	31/12/2017				
		N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 429 818	-	-	-	529 818	900 000
Emprunts auprès établis. de crédit	15 000	15 000	-	-	-	-
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	897	-	-	-	-	897
Intérêts courus sur emprunts	16 627	16 627	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant	-	-	-	-	-	-
Total dettes financières	1 462 342	31 627	-	-	529 818	900 897

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.10.3 Endettement financier net

Endettement financier net <i>En milliers d'euros</i>	01/01/2017	Variation de la période	31/12/2017	Variation de la période	31/12/2018
Trésorerie brute	64 247	(31 694)	32 552	1 127	33 680
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Trésorerie nette	64 247	(31 694)	32 552	1 127	33 680
Endettement financier brut	1 454 853	7 489	1 462 342	42 755	1 505 097
Endettement financier net	1 390 607	39 183	1 429 790	41 627	1 471 417

5.9.10.4 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de marché.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Créances clients	69 104	69 104	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	2 961	2 961	-	-	-	-
Créances sociales	85	85	-	-	-	-
Créances fiscales	1 883	1 883	-	-	-	-
Autres créances	81	81	-	-	-	-
Total créances	74 114	74 114	-	-	-	-

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs (60 au 31 décembre 2018), le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe était exposé aux variations des taux d'intérêt du marché par des emprunts bancaires à taux variable. Suite au refinancement réalisé le 5 août 2015, le Groupe ne possède plus d'emprunt bancaire à taux variable.

5.9.10.5 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

➤ Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

➤ Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

➤ Instruments dérivés et de couverture

Le groupe ne détient ni instrument dérivé de trading ni d'instrument dérivé de juste valeur. Le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

➤ Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

